
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1^{er} novembre 2011 à 19 h
12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Maria Calderone, conseillère de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Le Pape, urbaniste, MBA, directeur d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement
Madame Sylvie Lalonde, secrétaire d'arrondissement substitut

CA11 30 11 0362

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 05

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Madame la mairesse Chantal Rouleau souhaite la bienvenue à ses collègues et aux citoyens présents et remercie toutes les personnes qui lui ont témoigné encouragement et soutien suite à ses propos formulés sur la collusion et la corruption dans le domaine de la construction. **Madame Rouleau** mentionne que l'annonce du premier ministre Jean Charest démontre une volonté d'aller de l'avant dans ce dossier. Elle a d'ailleurs reçu une lettre du premier ministre détaillant toutes les mesures qui sont prises par le gouvernement en cette matière. Localement, le travail se poursuit en collaboration avec les élus et les directions pour améliorer les procédures dans ce domaine.

Madame Rouleau rappelle que lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue la semaine dernière, les élus ont adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2012 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2012 à 2014. Le budget a été bouclé malgré les restrictions budgétaires imposées par la ville centrale à l'arrondissement pour l'année 2012, qui dispose du même budget d'opérations depuis 10 ans. **Madame Rouleau** se dit fière des trois principales orientations budgétaires de l'arrondissement qui visent à maintenir le niveau global des services, à majorer la contribution aux organismes partenaires et à refuser d'imposer une taxe locale à ses citoyens.

Dans un autre ordre d'idée, **madame Rouleau** invite les citoyens à participer à la collecte de sang de l'arrondissement, le 3 novembre prochain. Elle se dit très honorée d'être la présidente d'honneur de cette collecte, organisée en collaboration avec Héma-Québec et sollicite les citoyens à participer en grand nombre.

En terminant, **madame la mairesse Chantal Rouleau** invite les citoyens à participer à une assemblée publique de consultation qui se tiendra au centre communautaire Le Mainbourg à compter de 18 h 30 le jeudi 24 novembre 2011. Le sujet de la consultation porte sur les modifications réglementaires proposées dans le cadre du projet du futur Quartier de la gare de Pointe-aux-Trembles.

CA11 30 11 0363

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} novembre 2011 soit adopté tel que soumis.

Madame la mairesse Chantal Rouleau, fait une proposition d'amendement, appuyée par le conseiller d'arrondissement monsieur Gilles Déziel, à l'effet d'ajouter l'item 15.01 intitulé « Résolution d'appui au cégep Marie-Victorin pour le projet du centre de développement de l'académie de l'impact » à l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement.

Une discussion s'en suit entre les membres du conseil relativement à cette proposition d'amendement.

La proposition amendée est adoptée.

ADOPTÉ

10.02

CA11 30 11 0364

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE ratifier des procès-verbaux du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2011, de la séance extraordinaire tenue le 20 octobre 2011 tenue à 18 h 30 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 20 octobre 2011 à 19 h.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Dix citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Plusieurs interventions de jeunes fréquentant la maison des jeunes RDP demandant des subventions pour la tenue de différents cours, pour l'implantation d'une ligne d'autobus qui relirait les secteurs de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles ainsi qu'une demande pour favoriser la création de nouveaux lieux de rassemblement pour les jeunes en plus de l'école et de la maison des jeunes;

Demande de nettoyage du terrain situé à l'arrière du tourne-bride sur la 52^e Avenue à cause des dépôts sauvages et demande d'installation d'éclairage pour sécuriser cet endroit ;

Commentaires sur les punaises de lit et sur le centre communautaire Le Mainbourg;

Plusieurs inquiétudes et commentaires formulés par les partenaires culturels dont les Amis de la culture de la Pointe, la Société historique de Rivière-des-Prairies et l'Atelier d'histoire de Pointe-aux-Trembles sur l'annonce de la fermeture temporaire de la Maison Beaudry, de la Maison du Bon-Temps et du Vieux-Moulin. Demande spécifique de prolonger l'ouverture de la Maison Beaudry au moins jusqu'à la fin de la programmation pour assurer l'offre d'activités culturelles auprès de la population;

Demande de plantation d'arbres devant la clôture au parc du Vieux-Moulin pour cacher les installations de Suncor;

Félicitations formulées à l'intention des élus sur les diverses actions réalisées dans l'arrondissement depuis les deux dernières années correspondant au mi-mandat du conseil;

Suggestion formulée, suite au succès remporté cette année par la tenue du marché public de Pointe-aux-Trembles, afin de prévoir un endroit permanent sur le site de la maison du citoyen.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà salue la présence des jeunes fréquentant la maison des jeunes de Rivière-des-Prairies et les remercie de leurs interventions. Il se dit solidaire des idées formulées par les jeunes et souhaite que le projet de la maison de la culture de Rivière-des-Prairies soit réalisé dans les meilleurs délais afin de fournir un autre lieu de rencontre pour les adolescents. Pour commémorer le jour du souvenir, **monsieur Rapanà** demande à la **mairese madame Chantal Rouleau** de permettre à l'assistance d'observer une minute de silence.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel remercie le conservateur de l'Atelier d'histoire de Pointe-aux-Trembles, monsieur Claude Belzil, de lui avoir remis un mémoire portant sur les *Quartiers culturels* dans le cadre des travaux de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports. Dans un autre ordre d'idée et comme l'hiver est à nos portes, **monsieur Déziel** invite les citoyens à utiliser toutes les installations de l'arrondissement afin de pratiquer pleinement les sports d'hiver.

Madame la conseillère Maria Calderone remercie les jeunes de leur présence et a pris en note toutes leurs demandes. En terminant, **madame Calderone** ajoute un commentaire à l'énumération des réalisations effectuées au cours des deux dernières années par un citoyen lors de la période de questions et commentaires du public. Elle mentionne que toutes les réalisations énumérées ne concernent que le secteur de Pointe-aux-trembles, mais elle ajoute que Rivière-des-Prairies fait également partie de l'arrondissement.

Madame la conseillère Caroline Bourgeois mentionne que la Commission de la présidence du conseil invite la population montréalaise à participer à une assemblée publique le 15 novembre prochain. Durant cette assemblée, les personnes présentes auront l'opportunité de prendre connaissance du projet d'ouverture des données publiques montréalaises et d'en apprécier les avantages pour l'ensemble de la communauté. En terminant, **madame Bourgeois** lance une invitation au conseiller **monsieur Rapanà** à discuter avec ses collègues élus sur le projet de la maison de la culture Rivière-des-Prairies afin de trouver des avenues de solution. L'arrondissement doit s'assurer d'obtenir les sommes nécessaires pour faire fonctionner cette future installation.

Madame la conseillère Suzanne Décarie mentionne qu'effectivement plusieurs projets se sont réalisés au cours des deux dernières années. Elle tient à ajouter que des réalisations importantes, représentant des millions de dollars, ont vu le jour dans le secteur de Rivière-des-Prairies notamment la restauration du centre aquatique, le réaménagement de la piscine Alexis-Carrel et du parc St-Valérien.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Un requérant dépose pour fins d'étude par les membres du conseil, le document suivant :

Dépôt, par le conservateur de l'Atelier d'histoire de Pointe-aux-Trembles, monsieur Claude Belzil d'un mémoire portant sur les *Quartiers culturels* dans le cadre des travaux de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports.

CA11 30 11 0365

ACCEPTATION - RAPPORT - HYDRO-QUÉBEC - PROJET D'ENFOUISSEMENT DES FILS - SECTEUR VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - POURSUITE DE LA DÉMARCHE ET CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - CONTRIBUTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accepter le rapport d'étude préliminaire déposé par Hydro-Québec concernant le projet d'enfouissement des fils dans le secteur du Vieux—Pointe-aux-Trembles, à l'exception de l'échéancier des délais de réalisation qui devront être révisés pour en accélérer la réalisation;

DE demander à Hydro-Québec de poursuivre la démarche en vue de la réalisation du projet d'enfouissement des fils à l'étape d'avant-projet;

DE confirmer l'engagement de l'arrondissement à rembourser les frais encourus par Hydro-Québec si le projet est annulé;

DE confirmer l'engagement d'une contribution de 568 000 \$ à cette étape-ci du projet.

ADOPTÉ

12.01 1110443014

La conseillère madame Maria Calderone quitte son siège à compter de 20 h 25.

La conseillère madame Maria Calderone réintègre son siège à compter de 20 h 27.

CA11 30 11 0366

APPUI - CEGEP MARIE-VICTORIN - PROJET DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACADÉMIE DE L'IMPACT

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2010, le Cégep Marie-Victorin recevait une proposition de partenariat de l'Académie de l'Impact de Montréal afin de mettre en place un Centre de développement sur son Campus;

CONSIDÉRANT QUE ce Centre de développement permettra un positionnement avantageux du Cégep Marie-Victorin et par le fait même, contribuera au rayonnement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles;

CONSIDÉRANT QU'à l'été 2011, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) lançait un deuxième appel de projets pour financer de nouvelles installations sportives via le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique et son programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet appel de projets, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles a priorisé la réfection des piscines St-Georges et Alexis-Carrel et que ces deux projets demeurent les deux priorités locales, tel qu'approuvé par le comité exécutif de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Centre de développement s'inscrit dans l'un des volets spécifiques du programme, c'est-à-dire la « Construction d'installations de sport de haut niveau ou liées à des projets spéciaux »;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles appuie, dans le cadre de l'appel de proposition du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, le projet de Centre de développement de l'Académie de l'Impact, en tant que projet d'envergure national pour une clientèle de haut niveau, et ce, en complément des deux projets déjà priorisés.

ADOPTÉ

15.01

20.01 V A C A N T

CA11 30 11 0367

AUTORISATION - DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - HONORAIRES PROFESSIONNELS CIMA+ - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PULVÉRISATION ET STABILISATION SUR DIVERSES RUES EN MACADAM - APPEL D'OFFRES NUMÉRO HON10-29

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire pour un montant maximal de 17 006,38 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels à la firme CIMA+ pour effectuer la surveillance des travaux de pulvérisation et stabilisation non prévus au mandat initial sur diverses rues en macadam de l'arrondissement, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation numéro RP-HON10-29;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré un virement de crédits, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

ADOPTÉ

20.02 1112726006

CA11 30 11 0368

DEMANDE - REMPLACEMENT - ANNEXE 1 - CONVENTION - COOP DE SOLIDARITÉ DU CENTRE MULTIMÉDIA DE L'EST DE MONTRÉAL

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver les modifications à l'annexe 1 *Installations et matériel prêtés à l'organisme Coop de solidarité du Centre multimédia de l'Est de Montréal* dans le cadre de la présente convention, laquelle remplace l'annexe 1 approuvée par le conseil d'arrondissement en date du 5 juillet 2011 (CA11 30 07 0223).

ADOPTÉ

20.03 1113704001

CA11 30 11 0369

APPROBATION - CONVENTION - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - COOP DE SOLIDARITÉ DU CENTRE MULTIMÉDIA DE L'EST DE MONTRÉAL - PROJET « NOS AMOURS EN SPECTACLE »

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et la Coop de solidarité du Centre multimédia de l'Est de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 26 081,40 \$ dans le cadre du dossier prioritaire

de lutte contre l'adhésion des jeunes au gangs de rue 2011 pour la deuxième édition du projet « *Nos amours en spectacle* », à la Coop de solidarité du Centre multimédia de l'Est de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centrale.

ADOPTÉ

20.04 1113163006

CA11 30 11 0370

RATIFICATION - ENTENTE - BOSCOVILLE 2000 - UTILISATION DU TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE ratifier l'entente par laquelle Boscoville 2000 et la Ville de Montréal établissent conjointement les modalités d'utilisation du terrain de soccer synthétique ainsi que les obligations afférentes des deux parties;

D'autoriser le directeur d'arrondissement monsieur Daniel Le Pape, urbaniste, MBA, de signer pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, la dite entente.

ADOPTÉ

20.05 1114734004

CA11 30 11 0371

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance du 12 septembre 2011.

ADOPTÉ

30.01

CA11 30 11 0372

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 28 septembre 2011 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02

CA11 30 11 0373

**AUTORISATION - ENTENTE - CONSTRUCTION GAB INC. - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES -
PROJET RÉSIDENTIEL - AVENUE DANIEL-DONY**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'une entente avec Construction GAB Inc., pour des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet résidentiel sur la rue Daniel-Dony;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement, madame Chantal Rouleau et la secrétaire d'arrondissement madame Dany Barbeau, avocate, de signer pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, la dite entente d'infrastructures.

ADOPTÉ

30.03 1114153004

CA11 30 11 0374

**AUTORISATION - ENTENTE - GROUPE CAMMISANO INC. - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES -
PROJET RÉSIDENTIEL - CONTRE-ALLÉE SHERBROOKE, ENTRE DELPHIS DELORME ET
91^E AVENUE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'une entente avec Groupe Cammisano inc., pour des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet résidentiel de la contre allée Sherbrooke, entre la rue Delphis-Delorme et la 91^e Avenue à Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement, madame Chantal Rouleau et la secrétaire d'arrondissement madame Dany Barbeau, avocate, de signer pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, la dite entente d'infrastructures.

ADOPTÉ

30.04 1114153005

30.05 V A C A N T

CA11 30 11 0375

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de septembre 2011 et en matière de ressources financières pour la période du 27 août au 30 septembre 2011, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois de septembre 2011 ainsi que du dépôt des listes de transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de septembre 2011.

ADOPTÉ

30.06 1114230010

30.07 V A C A N T

CA11 30 11 0376

ACCEPTATION - OFFRE - ARRONDISSEMENT DE LASALLE - PRISE D'APPELS TÉLÉPHONIQUES DES CITOYENS LE SOIR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge les appels téléphoniques des citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles les soirs, fins de semaine et jours fériés/chômés;

DE ratifier l'entente de service à cet effet.

ADOPTÉ

30.08 1113100001

CA11 30 11 0377

AVIS DE MOTION - ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (04-047) - DIVERSIFICATION DES USAGES ET LA DENSIFICATION DE L'URBANISATION AUX ABORDS DE LA FUTURE GARE DE TRAIN DE BANLIEUE DE POINTE-AUX-TREMBLES

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Montréal (04-047) » dans le but de permettre la diversification des usages et la densification de l'urbanisation aux abords de la future gare de train de banlieue de Pointe-aux-Trembles dans le district de la Pointe-aux-Prairies;

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1114564005

CA11 30 11 0378

AVIS DE MOTION - ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (04-047) - DIVERSIFICATION DES USAGES ET LA DENSIFICATION DE L'URBANISATION AUX ABORDS DE LA FUTURE GARE DE TRAIN DE BANLIEUE DE POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le but de permettre la diversification des usages et la densification de l'urbanisation aux abords de la future gare de train de banlieue de Pointe-aux-Trembles dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 24 novembre 2011 à 18 h 30, au centre communautaire Le Mainbourg, situé au 14115, rue Prince-Arthur, Montréal.

ADOPTÉ

40.01 1114564005

CA11 30 11 0379

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-013

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA09-Z01-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) » qui vise à autoriser la diversification des usages et la densification de l'urbanisation aux abords de la future gare de train de banlieue.

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.02 1114564006

CA11 30 11 0380

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-013

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) » qui vise à autoriser la diversification des usages et la densification de l'urbanisation aux abords de la future gare de train de banlieue.

QUE ce premier projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 24 novembre 2011 à 18 h 30, au centre communautaire Le Mainbourg, situé au 14115, rue Prince-Arthur, Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1114564006

CA11 30 11 0381

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) - MODIFICATION DES LIMITES DES AIRES D'AFFECTATION ET DES SECTEURS DE DENSITÉ POUR UN TERRAIN - 11011, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Montréal (04-047) » dans le but de modifier les limites des aires d'affectation et des secteurs de densité pour un terrain situé au 11011, boulevard Maurice-Duplessis dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.03 1114564007

CA11 30 11 0382

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) - MODIFICATION DES LIMITES DES AIRES D'AFFECTATION ET DES SECTEURS DE DENSITÉ POUR UN TERRAIN - 11011, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » dans le but de modifier les limites des aires d'affectation et des secteurs de densité pour un terrain situé au 11011, boulevard Maurice-Duplessis dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 30 novembre 2011 à 18 h 30, au centre communautaire Rivière-des-Prairies, situé au 9140, boulevard Perras, Montréal.

ADOPTÉ

40.03 1114564007

CA11 30 11 0383

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO RCA09-Z01-014

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA09-Z01-014 intitulé « Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) de manière à agrandir la zone 530 à même une partie de la zone 572 » dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.04 1114564008

CA11 30 11 0384

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO RCA09-Z01-014

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement de concordance numéro RCA09-Z01-014 intitulé « Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) de manière à agrandir la zone 530 à même une partie de la zone 572 » dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 30 novembre 2011 à 18 h 30, au centre communautaire Rivière-des-Prairies, situé au 9140, boulevard Perras, Montréal.

ADOPTÉ

40.04 1114564008

CA11 30 11 0385

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA11-30043

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA11-30043 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2012) ».

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

Madame la conseillère de la ville Maria Calderone mentionne son intention d'enregistrer sa dissidence lors de l'adoption prochaine dudit règlement.

40.05 1111155016

CA11 30 11 0386

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-70

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la Résolution numéro PP-70 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'installation d'un panneau publicitaire autoroutier numérique comportant deux (2) faces, sur le lot 1 874 374 du cadastre du Québec » dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

Que ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 30 novembre 2011 à 18 h 30, au centre communautaire Rivière-des-Prairies, situé au 9140, boulevard Perras, Montréal.

ADOPTÉ

40.06 1113469023

CA11 30 11 0387

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-68

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-68 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment isolé de 48 appartements au 7780, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 276 438 » dans le district de Rivière-des-Prairies;

Que ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 30 novembre 2011 à 18 h 30, au centre communautaire Rivière-des-Prairies, situé au 9140, boulevard Perras, Montréal.

ADOPTÉ

40.07 1113077014

CA11 30 11 0388

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RC09-L01-001

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 19 octobre 2011 relativement au projet de Règlement numéro RCA09-L01-001 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le lotissement, à l'égard de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01) ».

ADOPTÉ

40.08

CA11 30 11 0389

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-L01-001

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement numéro RCA09-L01-001 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le lotissement, à l'égard de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01) ».

ADOPTÉ

40.09 1111896001

CA11 30 11 0390

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-63

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QU'une résolution peut être adoptée en vertu de ce règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 6 septembre 2011 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 4 octobre 2011, suite à une assemblée publique de consultation tenue le 22 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la Résolution numéro PP-63 intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'occupation de deux terrains et de deux bâtiments aux fins des usages « Entreposage extérieur », « Transport et distribution », « Entrepôt » et « Marchandise en gros » prévus au 10000, boulevard Maurice-Duplessis et au 11855, 70^e Avenue (lots projetés 4 728 331 et 4 728 332 du cadastre du Québec) - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.10 1104564023

CA11 30 11 0391

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-69

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 6 septembre 2011 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 4 octobre 2011, suite à une assemblée publique de consultation tenue le 22 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter la Résolution numéro PP-69 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation de l'ensemble du bâtiment à des fins industrielles, aux 3481- 3485 - 3487, 39^e Avenue, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Sherbrooke Est - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.11 1113469022

CA11 30 11 0392

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-64

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QU'une résolution peut être adoptée en vertu de ce règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 6 septembre 2011 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 4 octobre 2011, suite à une assemblée publique de consultation tenue le 22 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter la Résolution numéro PP-64 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment et l'occupation d'un terrain aux fins des usages « Entreposage extérieur », « Transport et distribution », « Entrepôt » et « Marchandises en gros » prévus sur le lot 3 231 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.12 1104564024

CA11 30 11 0393

ADOPTION - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS RCA07-E033-01 ET RCA08-E042-1

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU les articles 544, 544.1 et 365 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 20 octobre 2011;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA07-E033-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro RCA07-E033 autorisant un emprunt de 310 000 \$ pour la construction d'infrastructures dans les nouveaux développements résidentiels ».

ADOPTÉ

40.13 1110448009

CA11 30 11 0394

ADOPTION - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS RCA07-E033-01 ET RCA08-E042-1

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU les articles 544, 544.1 et 365 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 20 octobre 2011;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA08-E042-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro RCA08-E042 autorisant un emprunt complémentaire de 95 000 \$ pour la construction d'infrastructures dans les nouveaux développements résidentiels »;

ADOPTÉ

40.13 1110448009

CA11 30 11 0395

DÉROGATIONS MINEURES - 12165, 50^E AVENUE - LOT 1 074 163

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE reporter cet item à la prochaine séance du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ

40.14 1113077011

CA11 30 11 0396

DÉROGATION MINEURE - 10660, BOULEVARD HENRI-BOURASSA - LOT 1 249 237

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 138 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la distance minimale qui doit être observée entre l'emplacement d'un équipement accessoire et d'une limite de terrain pour des silos implantés à l'arrière d'un bâtiment industriel situé au 10660, boulevard Henri-Bourassa, sur le lot 1 249 237 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur géomètre, monsieur Gilles Dupont, en date du 5 octobre 2010, minute 28664, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 9 septembre 2011, à savoir :

- permettre une marge de recul minimale variant de 1,66 mètre à 2,3 mètres (du silo le plus à l'ouest au silo le plus à l'est) entre un équipement accessoire et la limite arrière d'un terrain, au lieu de 4 mètres.

ADOPTÉ

40.15 1115270009

CA11 30 11 0397

PIIA - 7555, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 17 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à certaines enseignes et à l'apparence du bâtiment commercial autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-8 situé au 7555, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot 2 385 360 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme DAA – Daniel Arbour & Associés, soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 23 septembre 2011.

ADOPTÉ

40.16 1113469026

CA11 30 11 0398

PIIA - 7070, BOULEVARD PERRAS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 17 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 135 de la section 19 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), le plan relatif à l'architecture quant à des travaux de transformation du bâtiment situé au 7070, boulevard Perras, sur le lot 1 055 907 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur les élévations préparées par l'architecte Michel Desmarais, soumises et estampillées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 29 septembre 2011.

ADOPTÉ

40.17 1113469027

CA11 30 11 0399

PIIA - AMENDEMENT - 10504, RUE BEAUMARCHAIS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 17 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, la demande d'amendement de la résolution CA06 30 11 0475 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 novembre 2006, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment résidentiel unifamilial prévu au 10504, rue Beaumarchais, situé sur le lot 4 523 786, dans le secteur de développement résidentiel du Ruisseau Pinel, le tout, tel que présenté sur l'élévation présentant le modèle « *Tourelle* », soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 septembre 2011, sur le certificat d'implantation d'une maison pour demande de permis préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Jean Lamarche, minutes 23806, en date du 8 juillet 2011, de même que sur le plan d'aménagement type, soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 septembre 2011.

ADOPTÉ

40.18 1113469028

CA11 30 11 0400

PIIA - 12905, RUE SHERBROOKE EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 17 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24, applicable à un bâtiment commercial d'une superficie supérieure de 4 000 m² ou abritant plus d'un établissement d'une superficie supérieure à 1 000 m², du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(RCA09-PIIA01), les plans visés par un projet de transformation d'un bâtiment commercial situé au 12905, rue Sherbrooke Est sur les lots 1 504 641 et 1 866 216 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout tel que présenté sur les trois (3) perspectives préparées par les architectes Hébert et Zurita, estampillées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 26 septembre 2011, ainsi que les matériaux et les couleurs suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Pierre architecturale	Murs Allèges de fenêtre	Brampton	Canvas beige /suave Naturel blanc / standard
Acrylique	Murs	À déterminer	Pleurote de Sico
Bois torréfié	Soffites et fascias	À déterminer	Brun
Acier	Solins Poutres et colonnes Portes et fenêtres	À déterminer	Vin velouté et QC18015 Encre de Chine de Sico Anodisé clair

Que sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.19 1113077013

CA11 30 11 0401

PIIA - AMENDEMENT - 10516 ET 10520, RUE BEAUMARCHAIS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 17 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, la demande d'amendement de la résolution CA06 30 11 0475 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 novembre 2006 , ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour deux bâtiments résidentiels unifamiliaux prévus aux 10516 et 10520, rue Beaumarchais, situés sur les lots 4 523 789 et 4 523 790, dans le secteur de développement résidentiel du Ruisseau Pinel, le tout, tel que présenté sur l'élévation présentant le modèle « Oasis », soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 28 juin 2011, sur le plan projet d'implantation de deux maisons pour demande de permis préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Jean Lamarche, minutes 23998, en date du 13 septembre 2011, de même que sur le plan d'aménagement type, soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 26 juin 2011.

ADOPTÉ

40.20 1113469029

CA11 30 11 0402

PIIA - AMENDEMENT - 10532 ET 10536, RUE BEAUMARCHAIS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 17 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la demande d'amendement de la résolution CA06 30 11 0475 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 novembre 2006 , ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour deux bâtiments résidentiels unifamiliaux prévus aux 10532 et 10536, rue Beaumarchais, situés sur les lots 4 523 793 et 4 523 794, dans le secteur de développement résidentiel du Ruisseau Pinel, le tout, tel que présenté sur l'élévation présentant le modèle « Oasis », soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 28 juin 2011, sur le plan projet d'implantation de deux maisons pour demande de permis préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Jean Lamarche, minutes 24000, en date du 13 septembre 2011, de même que sur le plan d'aménagement type, soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 26 juin 2011.

ADOPTÉ

40.21 1113469030

CA11 30 11 0403

PIIA - AMENDEMENT - 10524 ET 10528, RUE BEAUMARCHAIS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 17 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, la demande d'amendement de la résolution CA06 30 11 0475 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 novembre 2006 , ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour deux bâtiments résidentiels unifamiliaux prévus aux 10524 et 10528, rue Beaumarchais, situés sur les lots 4 523 791 et 4 523 792, dans le secteur de développement résidentiel du Ruisseau Pinel, le tout, tel que présenté sur l'élévation présentant le modèle « Bellevue », soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 28 juin 2011, sur le plan projet d'implantation de deux maisons pour demande de permis préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Jean Lamarche, minutes 23999, en date du 13 septembre 2011, de même que sur le plan d'aménagement type, soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 26 juin 2011.

ADOPTÉ

40.22 1113469033

CA11 30 11 0404

PIIA - AMENDEMENT - 10564 ET 10568, RUE BEAUMARCHAIS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 17 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, la demande d'amendement de la résolution CA06 30 11 0475 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 novembre 2006 , ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la

suite, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour deux bâtiments résidentiels unifamiliaux prévus aux 10564 et 10568, rue Beaumarchais, situés sur les lots 4 523 801 et 4 523 802, dans le secteur de développement résidentiel du Ruisseau Pinel, le tout, tel que présenté sur l'élévation présentant le modèle "Oasis", soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 28 juin 2011, sur le plan projet d'implantation de deux maisons pour demande de permis préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Jean Lamarche, minutes 24005, en date du 14 septembre 2011, de même que sur le plan d'aménagement type, soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 26 juin 2011.

ADOPTÉ

40.23 1113469032

CA11 30 11 0405

PIIA - AMENDEMENT - 10540 ET 10544, RUE BEAUMARCHAIS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 17 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, la demande d'amendement de la résolution CA06 30 11 0475 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 novembre 2006 , ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour deux bâtiments résidentiels unifamiliaux prévus aux 10540 et 10544, rue Beaumarchais, situés sur les lots 4 523 795 et 4 523 796, dans le secteur de développement résidentiel du Ruisseau Pinel, le tout, tel que présenté sur l'élévation présentant le modèle "Bellevue", soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 28 juin 2011, sur le plan projet d'implantation de deux maisons pour demande de permis préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Jean Lamarche, minutes 24002, en date du 14 septembre 2011, de même que sur le plan d'aménagement type, soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 26 juin 2011.

ADOPTÉ

40.24 1113469034

CA11 30 11 0406

PIIA - AMENDEMENT - 10548 ET 10552, RUE BEAUMARCHAIS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 17 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, la demande d'amendement de la résolution CA06 30 11 0475 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 novembre 2006 , ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à

l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour deux bâtiments résidentiels unifamiliaux prévus aux 10548 et 10552, rue Beaumarchais, situés sur les lots 4 523 797 et 4 523 798, dans le secteur de développement résidentiel du Ruisseau Pinel, le tout, tel que présenté sur l'élévation présentant le modèle « Oasis », soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 28 juin 2011, sur le plan projet d'implantation de deux maisons pour demande de permis préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Jean Lamarche, minutes 24003, en date du 14 septembre 2011, de même que sur le plan d'aménagement type, soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 26 juin 2011.

ADOPTÉ

40.25 1113469031

CA11 30 11 0407

PIIA - AMENDEMENT - 10556 ET 10560, RUE BEAUMARCHAIS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 17 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, la demande d'amendement de la résolution CA06 30 11 0475 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 novembre 2006, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour deux bâtiments résidentiels unifamiliaux prévus aux 10556 et 10560, rue Beaumarchais, situés sur les lots 4 523 799 et 4 523 800, dans le secteur de développement résidentiel du Ruisseau Pinel, le tout, tel que présenté sur l'élévation présentant le modèle « Bellevue », soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 28 juin 2011, sur le plan projet d'implantation de deux maisons pour demande de permis préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Jean Lamarche, minutes 24004, en date du 14 septembre 2011, de même que sur le plan d'aménagement type, soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 26 juin 2011.

ADOPTÉ

40.26 1113469035

CA11 30 11 0408

PIIA - REMPLACEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO CA11 30 10 0348 - 9196 ET 9198, BOULEVARD PERRAS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 septembre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE remplacer le texte de la résolution CA11 30 10 0348 adoptée à la séance ordinaire du mardi 4 octobre 2011 par le texte suivant :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 64 de la section 8 et à l'article 79 de la section 10 du PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans visant la construction de deux (2) bâtiments multifamiliaux projetés aux 9196 et 9198, boulevard Perras, sur les

lots projetés 4 915 673 et 4 915 674 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, district de La Pointe-aux-Prairies.

L'opération cadastrale est illustrée sur le plan cadastrale parcellaire préparé par l'arpenteur géomètre, monsieur Éric Deschamps, en date du 30 août 2011, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 31 août 2011.

L'apparence des bâtiments est illustrée sur les plans et élévations préparés par l'architecte, monsieur Normand Harvey, en date du 25 août 2011, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 25 août 2011.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur
Brique	Tous les plans de façade	Rouge (Baltimore), Palmetto ou Beige (Castel rock), Shouldice
Pierre	Façade principale et bandeau (tous les plans de façade)	Gris (424 Watertable), Shouldice
Bardeaux d'asphalte	Toit	Brun automnal, BP ou Galet, BP
Aluminium	Portes et fenêtres	Beige, Aluminium Caruso

Des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés, mais doivent au préalable être approuvés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

L'aménagement paysager du site est illustré sur le plan préparé par la firme « Planex consultants », en date du 28 juillet 2011, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 25 août 2011.

ADOPTÉ

40.27 1110826007

CA11 30 11 0409

AUTORISATION - IMPLANTATION - VOIE RÉSERVÉE - SHERBROOKE EST - MODIFICATION - RÈGLEMENT DU STATIONNEMENT ET LA SIGNALISATION EN FONCTION DES HEURES D'OPÉRATION

Considérant la recommandation favorable du comité de circulation à sa réunion du mercredi 26 octobre 2011;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser, par l'ordonnance numéro OCA11(C-4.1)-013, l'implantation d'une voie réservée pour autobus et taxis dans les deux directions sur la rue Sherbrooke Est, de la limite ouest de l'arrondissement à la 47^e Avenue. Les heures d'opération seront de 6 h 30 à 9 h 00 en direction ouest et de 16 h 00 à 18 h 30 en direction est;

D'approuver les modifications requises au niveau de la réglementation du stationnement, à savoir:

En direction est

Le remplacement des panneaux d'arrêt interdit de 16 h 00 à 18 h 00 (lundi au vendredi) par des panneaux d'arrêt interdit de 15 h 00 à 18 h 30 (lundi au vendredi)

En direction ouest :

Le remplacement des panneaux d'arrêt interdit de 7 h 00 à 9 h 00 (lundi au vendredi) par des panneaux d'arrêt interdit de 5 h 30 à 9 h 00 (lundi au vendredi);

D'approuver l'installation de panneaux d'obligation de tourner à droite de 6 h 30 à 9 h 00 en direction ouest et de 16 h 00 à 18 h 30 en direction est à chacune des 16 intersections situées sur la rue Sherbrooke à l'intérieur des limites de la voie réservée;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.28 1111792001

CA11 30 11 0410

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA11-30044

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA11-30044 intitulé « Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.29 1114395001

CA11 30 11 0411

DÉSIGNATION - PRÉSIDENT - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE désigner le conseiller d'arrondissement monsieur Mario Blanchet, pour un mandat d'une durée de deux ans soit du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2013, à titre de président du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

51.01 1112471003

CA11 30 11 0412

DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE désigner madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, maire suppléant d'arrondissement, pour une période de six mois soit à compter du 2 novembre 2011 jusqu'au 1^{er} mai 2012.

ADOPTÉ

51.02 1111155017

CA11 30 11 0413

DÉSIGNATION - PRÉSIDENT - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE désigner la conseillère de la ville madame Caroline Bourgeois, pour un mandat d'une durée de deux ans soit du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2013, à titre de président du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

51.03 1111155018

CA11 30 11 0414

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 45

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2011.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement